

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ROCHE-BRUNE EURO PME RESPONSABLES – Part I Code ISIN : FR0011659945

Société de gestion

APICIL ASSET MANAGEMENT

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire sur les marchés actions européens de petites et moyennes capitalisations (PME et ETI), une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, sur une durée de placement recommandée de 5 à 8 ans, en adoptant une logique ISR (Investissement Socialement Responsable).

Indicateur de référence : MSCI EMU Micro Cap Index (EUR), dividendes nets réinvestis.

Classification : OPCVM « Actions des pays de la zone euro ».

Politique d'investissement : Le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement M.U.S.T.* (Measurement Under Standardized Tools), propriété de la société de gestion. Cette méthodologie de sélection d'actions (stock picking) permet la recherche d'entreprises économiquement attractives et offrant une perspective de valorisation du capital. Le Fonds cible principalement l'investissement en titres de capital des PME ou ETI cotées sur des marchés réglementés ou organisés de la Zone Euro qui lors de l'investissement ont des effectifs de moins de 5000 salariés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1.500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2.000 millions d'euros. La politique d'investissement vise une diversification en termes de secteurs, de pays, de taille de capitalisation boursière et de style de valeurs (value growth). Ces titres, éligibles au PEA – PEA PME ETI, représentent au minimum 75 % de l'actif net du Fonds. Cependant, les investissements dans des PME et ETI dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros sont limités à 25 % de l'actif net du Fonds (et à 1 % de l'actif net par émetteur).

L'approche extra financière « Best in Class » retenue, consiste à sélectionner les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG (Environnement, Social et Gouvernance) au sein chaque secteur d'activité. L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). La prise en compte des éléments extra-financiers nous permet de réaliser une meilleure appréciation du couple rendement/risque de durabilité des émetteurs ainsi qu'une plus juste évaluation de la prime de risque. Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S, G et PPE (parties prenantes externes) a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Concernant le critère de la Gouvernance, nous

souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. Enfin, concernant le critère PPE, nous souhaitons privilégier les entreprises attentives à la santé économique de leurs fournisseurs. Pour déterminer la qualité extra-financière des titres dans les portefeuilles, le fonds s'appuie sur la méthodologie de Ethifinance Gaïa Rating et, en particulier, sur le score ESG Global dérivé de ces modèles. Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière de l'OPCVM sont donc celles auxquelles Ethifinance Gaïa Rating sont confrontés dans le développement de leur modèle de notation ESG. De plus amples informations, sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet. Les limites méthodologiques liées aux notations de MSCI ESG sont décrites dans le prospectus.

Le FCP Roche-Brune Euro PME Responsables ne bénéficie pas du Label ISR. Le Fonds peut, par ailleurs, investir en titres obligataires et assimilés, sans contraintes en termes de notation financière, émis par ces PME et ETI dans la limite maximale de 25 % de l'actif net du Fonds.

A titre accessoire, le Fonds pourra également être investi en :

- droits ou bons de souscription ou d'attribution attachés aux actions émises par des PME et ETI ;
- instruments des marchés monétaires dans le cadre de la gestion de trésorerie ;
- en parts ou actions d'OPCVM ou FIA exclusivement libellés en Euros, de droit français ou européen étranger, soit dans l'optique de la gestion de trésorerie (OPC spécialisés sur les marchés monétaires) d'une part, ou soit dans l'optique de la gestion active de l'exposition d'autre part (OPC spécialisés sur les marchés actions). Ces OPCVM et FIA pourront être gérés par la société de gestion ou des sociétés qui lui sont liées.

Le Fonds pourra intervenir de manière ponctuelle sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés afin d'exposer le portefeuille au risque des marchés actions et/ou de le couvrir face aux risques actions, de taux et/ou de crédit.

L'exposition globale aux marchés actions pourra atteindre 120 % de l'actif net du Fonds.

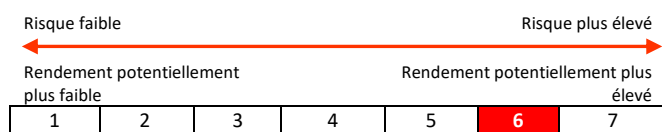
Le fonds est éligible au plan d'épargne en actions « PEA » et « PEA-PME ».

Remboursement des parts : Chaque jour de bourse ouvré à Paris (J) (à l'exception des jours fériés légaux en France), avant 11h. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 ouvré.

Affectation du résultat : ROCHE-BRUNE EURO PME RESPONSABLES est un OPCVM de capitalisation (résultat net et plus-values réalisées).

Durée minimum de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques.

Ce fonds est classé en catégorie 6. L'exposition aux marchés actions explique le classement de ce fonds en catégorie 5.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

D'autre part, les risques suivants ne sont pas pris en compte par l'indicateur :

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque de crédit : Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de défaut d'un émetteur ou de dégradation de la signature d'un émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc engendrera une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

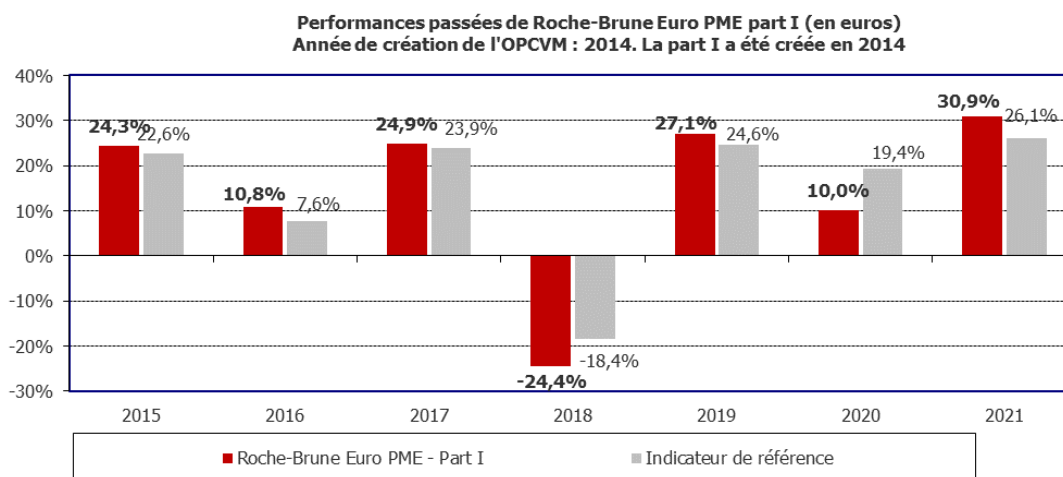
Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.apicil-asset-management.com et auprès de Apicil AM, 20 rue de la Baume, 75008 Paris.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	Néant	Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants*		1,01 %
* Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus auprès de la société de gestion. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet www.apicil-asset-management.com et auprès de Apicil AM, 20 rue de la Baume, 75008 Paris.		
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commissions de performance	20% TTC maximum de la différence (si elle est positive) entre la performance du Fonds calculée sur l'exercice et celle de l'indicateur de référence, MSCI EMU Micro Cap Index (EUR), dividendes nets réinvestis La commission de surperformance s'élève à 0.91 % au titre de l'exercice 2021. Les commissions de performance sont déterminées selon la méthode de l'actif indicé. Toute sous-performance à compter du 1 ^{er} janvier 2022 devra être compensée pendant une période maximale de 5 ans avant que la société de gestion puisse prélever de la surperformance. Les commissions de surperformance sont prélevées annuellement à la clôture de l'exercice lorsque la performance positive excède celle de l'indice de référence. Le prospectus de l'OPC reprend de manière détaillée la méthode ainsi que des exemples. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.apicil-asset-management.com	

Performances passées



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Le FCP ROCHE-BRUNE EURO PME RESPONSABLES et la part I ont été créés en 2014. Les performances ont été calculées en EUR.

Jusqu'au 31/12/2019, l'indicateur de référence est le composite 50% MSCI EMU Small Cap Index (EUR) + 50 % MSCI EMU Micro-Cap Index (EUR), dividendes nets réinvestis. A compter du 01 janvier 2020 : l'indicateur de référence est le MSCI EMU Micro Cap Index (EUR), dividendes nets réinvestis.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK – 1-3 place Valhubert – 75013 Paris

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : Le DICI et le prospectus du fonds ainsi que les documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de Apicil AM, 20 rue de la Baume, 75008 Paris.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de Apicil AM.

Rémunération de la société de gestion : les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion www.apicil-asset-management.com. La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de Apicil AM.

Fiscalité : Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus). Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou auprès de Apicil AM.

La responsabilité de Apicil AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. Apicil AM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/05/2022.